

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N° 2013 – 07		
Date validation officielle : 20/12/2013	Objet : Examen du protocole de suivi des aménagement de la carrière de Velet (Haute-Saône)	Vote : favorable

Examen par le Groupe de travail “Inventaires et Espaces protégés” du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 18/11/2013, a examiné la méthodologie de suivi établie pour la carrière de Velet (Haute-Saône), proposée par le Groupe GSM-Granulats, représenté par M. Julien FAVIER, chargé de mission à GSM-Granulats, invité à présenter le dossier devant le groupe de travail et entendu les conclusions de M. Otto SCHÄFER, rapporteur.

Examen par l’assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 mars 2009, les membres du CSRPN ont entendu le rapport de M. SCHÄFER et les précisions de M. FAVIER.

Considérant que la proposition protocole de suivi :

- * est solide, bien construite et montre une méthodologie explicite,
- * repose sur les groupes taxonomiques ayant fait l’objet d’une demande de dérogation à “la destruction l’altération et la dégradation des aires de repos ou sites de reproduction ou de repos d’espèces animales protégées” et uniquement sur ces groupes,
- * s’applique, pour chacun des protocoles présentés, à l’ensemble des espèces des groupes taxonomiques sélectionnés (mammifères, oiseaux, amphibiens)
- * intègre les préconisations formulées par le groupe de travail pour ce qui concerne, d’une part, une étude préalable des chiroptères sur l’ensemble du peuplement forestier interne au méandre (aire rapprochée) afin de localiser les zones de bois mûres et les secteurs prospectés par les chiroptères et, d’autre part, un suivi des reptiles,

Le CSRPN demande que soit envisagé un suivi des milieux aquatiques de ce secteur par un suivi des populations d’odonates.

Avis du CSRPN N° 2013 – 07 :

Le CSRPN valide la proposition de suivi présentée par le Groupe GSM-GRANULATS.

Le Président du CSRPN



M. Jean-Pierre HEROLD